

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 19h31.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié avec l'ajout des points 13.3, 13.4 ainsi que l'ajout d'une période de questions après le point 6.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 septembre 2023 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer
  - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
  - 8.1 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Période 2023-2024

- 8.2 Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2023
- 8.3 L'archiviste Michel Hamel – Offre de service pour la gestion des documents et des archives 2024
- 8.4 Carrefour jeunesse emploi – Trio Desjardins 2024 – Demande de participation 2024
- 8.5 Trans-Appel Inc. – Adhésion au transport adapté pour l'année 2024 et acceptation de la quote-part
- 8.6 Appui à la résolution numéro 23-08-201 de la MRC de Mékinac – Demande au ministère des Transports du Québec de modifier une exigence des modalités d'application pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 8.7 Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville
- 8.8 Acceptation de la proposition de renouvellement et autorisation du paiement de la facture des assurances MMQ 2024 – FQM Assurances
- 8.9 JP Cadrin et Associés firme d'évaluateurs agréés – Équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour les années 2025 – 2026 – 2027
- 8.10 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

## **9. Développement local et régional**

### **10. Urbanisme**

- 10.1 Adoption de règlement : Règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13
- 10.2 GESTIM – Offre de services professionnels pour l'année 2024
- 10.3 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la subdivision des lots 6 515 714 et 6 339 098
- 10.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 603 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02
- 10.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 604 – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02

### **11. Voirie**

- 11.1 Octroi de contrat à Monsieur Raymond Dunlavey pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin et pour le déneigement de l'entrée du réservoir incendie, situé au coin du chemin Bergeron et du chemin Coughlin

- 11.2 Octroi de contrat à Monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles

**12. Rapport des activités du Maire**

**13. Varia**

- 13.1 Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne Inc. – Demande de soutien financier
- 13.2 Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) – Adhésion à la campagne annuelle de financement « Les amis des Jeux – Estrie »
- 13.3 Projet de terrain de soccer éclairé – Engagement à réserver 50 000 \$ **(AJOUT)**
- 13.4 Demande à la MRC du Val-Saint-François d'organiser en 2024 une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) pour la grande région de Richmond **(AJOUT)**

**14. Période de questions du public**

**15. Levée de la séance**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h35 à 20h01**

---

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-03**

Acceptation des comptes à payer

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 266 530,57 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-04**

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 97 807,84 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 2 150,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-05**

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,  
**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

#### **INFORMATION NUMÉRO 2023-11-06**

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil –  
 Période 2023-2024

---

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires est remis aux élus pour que chacun le complète conformément aux articles 357 à 363 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

#### **INFORMATION NUMÉRO 2023-11-07**

Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives  
 aux apparentés – Année 2023

---

Le formulaire de déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés est remis aux élus pour que chacun le complète à la demande des vérificateurs externes.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-08**

L'archiviste Michel Hamel – Offre de services pour la gestion des documents et des archives 2024

---

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue par l'archiviste Michel Hamel datée du 10 septembre 2023 pour la gestion des documents et des archives pour l'année 2024 ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** l'offre de services pour l'année 2024 de l'archiviste Michel Hamel au coût de 1 340,83 \$ plus taxes pour 4 jours, tel que spécifié dans l'offre datée du 10 septembre 2023.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire 2024 : 02-130-00-420 « Service Archiviste ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-09**

Carrefour jeunesse emploi – Trio Desjardins 2024 – Demande de participation 2024

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît l'importance d'offrir des opportunités de formation et d'emploi pour la jeunesse ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour jeunesse emploi des comtés de Richmond & Drummondville - Bois-Francs est un partenaire de choix pour propulser les talents d'ici et d'ailleurs ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la participation au Trio Desjardins 2024 avec un montant de 500 \$ à inscrire dans la liste des dons 2024 lors de l'adoption du budget 2024.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-10**

Trans-Appel Inc. – Adhésion au transport adapté pour l'année 2024 et acceptation de la quote-part

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désirent offrir le service de transport adapté à sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner ce service, la municipalité du Canton de Cleveland doit désigner l'organisme mandataire pour le service de transport adapté;

**CONSIDÉRANT** l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel ;

**DANS LES CIRCONSTANCES,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à *Trans-Appel Inc.* l'organisation du service de transport adapté.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2024 et de payer la quote-part établie à 5,39 \$ par personne, pour un montant total de 8 704,96 \$ (population : 1 615).

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises

pour l'année 2024 : 4,00 \$ pour un déplacement local et 9,00 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke).

**DE CONFIRMER** auprès de l'organisme Trans-Appel Inc. que la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les prévisions budgétaires 2024.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-11**

Appui à la résolution numéro 23-08-201 de la MRC de Mékinac – Demande au ministère des Transports du Québec de modifier une exigence des modalités d'application pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

---

**ATTENDU** le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien;

**ATTENDU QUE** l'objectif visé par ce programme est d'assister les municipalités dans l'entretien courant et préventif du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire transmis par le ministère des Transports dont elles ont eu la responsabilité en 1993 après la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les deux tiers de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

**ATTENDU QUE** le coût d'entretien des chemins d'hiver a explosé les dernières années;

**ATTENDU QUE** les municipalités connaissent très bien leur réalité et sont en mesure d'évaluer les priorités d'intervention sur leurs réseaux routiers;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE** demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'enlever cette nouvelle exigence et de redonner aux municipalités l'autonomie dans le choix des investissements à réaliser sur leurs réseaux routiers de niveaux 1 et 2.

**DE** transmettre une copie de la résolution à madame Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, au député provincial monsieur André Bachand ainsi qu'aux MRC du Val-Saint-François et de Mékinac.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-12**

Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville

---

**CONSIDÉRANT** le décompte no 3 produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 30 octobre 2023 pour la

réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville qui inclut la retenue de 10%;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur *Abriart Inc.* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts du projet en date du 30 octobre 2023 se détaillent comme suit, à savoir :

Montant des travaux exécutés à ce jour	34 882,44 \$
Montant de la retenue 10%	(3 488,24 \$)
Montant de la présente demande (avant taxes)	31 394,20 \$
Montant de la présente demande (le tout plus les taxes applicables)	<u>36 095,48 \$</u>

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif no 3 tel que recommandé par la FQM.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 36 095,48 \$ taxes incluses auprès de l'entrepreneur *Abriart Inc.*

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-13**

Acceptation de la proposition de renouvellement et autorisation du paiement de la facture des assurances MMQ 2024 – FQM Assurances

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue le 24 octobre 2023 par la FQM Assurances;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition de renouvellement représentée par la facture portant le numéro 11886 de FQM Assurances et concernant les assurances générales de la MMQ 2024, le tout selon la description suivante, à savoir :

- La Municipale	21 078,00 \$
- La Municipale Automobile	1 252,00 \$
- Taxes applicables	<u>2 009,70 \$</u>
Total	24 339,70 \$

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à procéder au paiement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-14**

JP Cadrin et Associés firme d'évaluateurs agréés – Équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour les années 2025 - 2026 - 2027

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice financier 2024 correspond à la troisième (3) année de notre rôle triennal d'évaluation foncière ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon JP Cadrin et Associés, un recul important s'est installé sur les valeurs au rôle pour l'ensemble des propriétés ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de JP Cadrin et Associés à l'effet de procéder à l'équilibrage du prochain rôle de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce travail consiste à rééquilibrer les valeurs inscrites au rôle d'évaluation triennal 2025-2026-2027, dans le but d'amoindrir les écarts que le marché immobilier a produits ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** la firme JP Cadrin et Associés à procéder à la rééquilibrage des valeurs inscrites au rôle d'évaluation pour le rôle triennal 2025-2026-2027, dans le but d'amoindrir les écarts que le marché immobilier a produits entre les différents secteurs de la municipalité et/ou les différentes catégories.

**D'ÉCHELONNER** le paiement sur deux (2) exercices financiers, à raison de deux (2) versements en 2024, soit les 1<sup>ers</sup> du mois d'avril et juillet au montant de 9 500 \$ chacun, ainsi qu'un (1) paiement du solde réel le 1<sup>er</sup> février 2025, solde réel qui sera calculé suite au dépôt du rôle en considérant le nombre réel de dossiers déposés.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-15**

Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

---

**CONSIDÉRANT** le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation qui vise la présence d'infrastructures de bonne qualité dans toutes les régions du Québec ainsi que leur accessibilité;

**CONSIDÉRANT** la demande grandissante pour la pratique de soccer civil dans la Municipalité du Canton de Cleveland;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'un terrain de soccer éclairé pour desservir les besoins des municipalités environnantes et le nombre de joueurs inscrits en 2023, soit près de 250 participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite investir dans la réalisation d'un terrain de soccer éclairé pour répondre à la demande de ses citoyens et de ceux des municipalités environnantes;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la présentation du projet **« Aménagement d'un terrain de soccer »** au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Canton de Cleveland à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland désigne monsieur Martin Lessard, directeur général et monsieur Herman Herbers, maire, comme personnes autorisées à agir et à signer pour la municipalité tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-16**

Adoption de règlement : Règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge pertinent de modifier les usages autorisés dans la zone AF13 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, un avis de motion du Règlement numéro 601 a été dûment donné par le conseiller Fernand Leclerc et le premier projet de Règlement déposé ;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2023 sur le premier projet de Règlement numéro 601;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique de consultation a permis de recevoir les commentaires de certains citoyens et que le conseil municipal souhaite apporter certaines modifications au premier projet de règlement ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 601 *modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone AF13* avec dispense de lecture.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-17**

GESTIM – Offre de services professionnels pour l'année 2024

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue le 17 octobre 2023 pour la modification des tarifs d'inspection municipale pour l'année 2024 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la modification des tarifs pour l'année 2024, conformément au tableau suivant :

<b>Tarification</b>	
Tarif horaire	70\$/h
Forfait de déplacement pour une journée qui nécessite un déplacement	30\$
Kilométrage en utilisant le véhicule de la personne déléguée	0,65\$

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, pour et au nom de la municipalité, à signer tout document relatif audit mandat.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-18**

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la subdivision des lots 6 515 714 et 6 339 098

**ATTENDU QUE** Foresterie BMB S.E.N.C. est propriétaire des lots 6 515 714, 6 339 097 et 6 339 098 et souhaite subdiviser les lots 6 515 714 et 6 339 098;

**ATTENDU QUE** quatre (4) lots résulteront de l'opération cadastrale identifiée comme le lot 1 (92 843.5 m<sup>2</sup>), le lot 2 (80 937.1 m<sup>2</sup>), le lot 3 (59 693.8 m<sup>2</sup>) et le lot 4 (308 086.4 m<sup>2</sup>);

**ATTENDU QUE** les lots 1 et 2 seront le résultat de la subdivision du lot 6 515 714 et les lots 3 et 4 seront subdivisés à partir du lot 6 339 098;

**ATTENDU QU'** une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le secteur est situé en zone agricole;

**ATTENDU QUE** cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Foresterie BMB S.E.N.C.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-19**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 603 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02

---

Monsieur Daniel Braün, conseiller

**DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 603 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 603 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02 est déposé.**

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 4 décembre 2023, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-20**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 604 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02

---

Madame Audrey Mailhot, conseillère

**DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 604 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au*

schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02 sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 604 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02 est déposé.**

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 4 décembre 2023, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) JOB 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-21**

Octroi de contrat à Monsieur Raymond Dunlavey pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin et pour le déneigement de l'entrée du réservoir incendie, situé au coin du chemin Bergeron et du chemin Coughlin

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a procédé, par invitation, à une demande de soumission auprès de trois (3) entrepreneurs, pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin, ainsi que pour le déneigement de l'entrée pour le réservoir incendie situé au coin du chemin Bergeron et du chemin Coughlin, pour une période d'un (1) an ou trois (3) ans ;

**CONSIDÉRANT QU'** un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Raymond Dunlavey propose un contrat de trois (3) ans, au montant de 3 975,00 \$ par année, taxes incluses pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de monsieur Raymond Dunlavey, en date du 12 octobre 2023, pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin, ainsi que le déneigement de l'entrée pour le réservoir incendie situé au coin du chemin Bergeron et du chemin Coughlin, au montant de 3 975,00 \$ par année, taxes incluses, pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

**QUE** les paiements pour ces travaux soient autorisés à être versés aux dates suivantes :

20 décembre 2023	1 325,00 \$
15 mars 2024	1 325,00 \$
15 mai 2024	1 325,00 \$

20 décembre 2024	1 325,00 \$
15 mars 2025	1 325,00 \$
15 mai 2025	1 325,00 \$
20 décembre 2025	1 325,00 \$
15 mars 2026	1 325,00 \$
15 mai 2026	1 325,00 \$

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-22**

Octroi de contrat à Monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles

---

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitation ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le déneigement du chemin Knowles pour une période d'un (1) an ou trois (3) ans ;

**CONSIDÉRANT QU'** un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur James Knowles propose un contrat d'un (1) an, au montant de 2 000 \$ taxes incluses pour la saison 2023-2024 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Knowles pour la saison hivernale 2023-2024 au montant de 2 000 \$, taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission datée du 16 octobre 2023.

**QUE** les paiements pour ces travaux soient autorisés à être versés aux dates suivantes :

15 décembre 2023	1 000 \$
15 mai 2024	1 000 \$

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-23**

Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne Inc. –  
Demande de soutien financier

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne Inc. a pour but de rassembler les personnes âgées de la région et de permettre l'accessibilité des activités de loisirs ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande d'aide financière du Club Joyeux de l'Âge d'Or à la hauteur de 200 \$.

**QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-790 « *Autres dépenses – Dons* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-24**

Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) – Adhésion à la campagne de financement « *Les amis de Jeux – Estrie* »

---

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de financement « *Les amis des Jeux – Estrie* » vise à soutenir les activités en lien avec le programme des Jeux du Québec dans la région estrienne;

**CONSIDÉRANT QUE** la 58<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec se déroulera à Sherbrooke du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2024 et que plusieurs jeunes auront la chance de s'amuser et performer devant parents et amis ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER** la participation de la Municipalité du Canton de Cleveland à la campagne annuelle de financement « *Les amis des Jeux – Estrie* » au coût de 250 \$ « *AMI ARGENT* ».

**QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90 « *Autres dépenses – Dons* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-25**

Projet terrain de soccer éclairé – Engagement à réserver 50 000 \$

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite encourager la pratique du soccer comme loisirs accessible dans la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** les inscriptions du soccer sont en hausse et ont atteint plus de 240 joueurs en 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la région ne dispose d'aucun terrain de soccer qui soit adéquatement éclairé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles et les joueurs de soccer réclament depuis de nombreuses années un terrain de soccer éclairé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Eastern Township a confirmé que les terrains de soccer à 11 joueurs de l'école Richmond Regional High School (RRHS) ont été conçus pour accueillir un système d'éclairage ;

- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal du Canton de Cleveland d'investir dans une infrastructure d'éclairage en partenariat avec les municipalités de Richmond et du Canton de Melbourne ;
- CONSIDÉRANT QU'** en combinant subventions et investissement local, un budget de 150 000 \$ est estimé suffisant pour réaliser le projet ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal du Canton de Cleveland suggère que les municipalités (3) se séparent les coûts d'infrastructure en parts égales, soit un montant de 50 000 \$ chacune;
- CONSIDÉRANT QUE** les frais d'entretien subséquents du terrain devraient être séparés au prorata des populations des trois (3) municipalités partenaires, conformément au partage des autres dépenses de loisirs prévues à l'entente des loisirs signée le 18 avril 2023 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland s'engage à réserver une somme de 50 000 \$ à son budget 2024 pour la réalisation de l'éclairage de deux (2) terrains de soccer sur le terrain de l'école RRHS.
- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland s'engage à payer sa part des frais d'entretien des terrains de soccer au prorata des populations des trois (3) municipalités partenaires.
- QUE** cette résolution soit transmise aux municipalités de Richmond et du Canton de Melbourne.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-26**

Demande à la MRC du Val-Saint-François d'organiser en 2024 une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) pour la grande région de Richmond

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François a organisé durant de nombreuses années une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces collectes sont utiles et nécessaires à la protection de l'environnement en permettant de détourner des lieux d'enfouissement des matières dangereuses ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces collectes connaissent un succès auprès de la population ;
- CONSIDÉRANT QUE** les décisions de ne pas tenir de collecte de RDD pour le secteur de Richmond vont à l'encontre des principes des 3RV et que si ces matières ne sont pas collectées comme il se

doit elles se retrouveront dans un lieu non propice ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE DEMANDER** à la MRC du Val-Saint-François d'organiser, en 2024, une collecte des RDD sur le territoire de la Ville de Richmond au bénéfice des citoyens de la grande région de Richmond.

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, à la Ville de Richmond, à la Municipalité du Canton de Melbourne, à la Municipalité d'Ulverton et au Village de Kingsbury.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h22 à 20h36**

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 6 novembre 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-11-27**

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h36.

#### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

#### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 7e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier